

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON PROPOSE DE NOMMER UN NOUVEAU MINISTRE DE LA CONSOMMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné la paire de gifles administrée aux consommateurs canadiens vendredi dernier avec la nouvelle de la plus forte hausse mensuelle du coût de la vie en six ans et la hausse scandaleuse de ses tarifs sur les téléphones résidentiels qu'a demandée Bell Canada, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le premier ministre montre à quel point il se préoccupe des répercussions désastreuses que peut avoir l'inflation sur les Canadiens les moins en mesure de s'en prémunir et qu'il nomme un nouveau ministre de la Consommation qui consacrerait tout son temps à la défense des intérêts des consommateurs du pays.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

LA SUSPENSION DE LA PÉRIODE POUR LA DURÉE DU DÉBAT CONSTITUTIONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Il s'agit d'une motion qui intéresse chacun des députés en particulier et non pas le gouvernement ni les partis comme tels. Je cherche par conséquent à obtenir l'accord unanime de tous les députés, indépendamment du parti auquel ils appartiennent.

Étant donné l'intérêt moindre qu'on accorde depuis quelque temps à l'étude des initiatives parlementaires, comme le démontre le fait qu'il devient difficile de trouver des députés s'intéressant à ce que l'on procède à l'étude de leurs bills ou motions, je propose, avec l'appui du député de Laval (M. Roy):

Qu'à compter du lundi 23 février 1981, et pour la durée de la période où le débat constitutionnel sera à l'ordre du jour, l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES SERVICES AÉRIENS DANS L'ARCTIQUE QUÉBÉCOIS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question urgente et importante aux termes de l'article 43 du Règlement. Plus de cinq ans se sont écoulés depuis la signature de l'accord de la baie James et du Nord du Québec. L'alinéa 20.0.30 de cet accord stipule que le Canada et le Québec, de concert avec les collectivités inuit, entreprendront le plus tôt possible des études sur les services aériens. L'état des pistes d'atterrissage dans le nord du Québec est inférieur à la norme; celle d'Akulivik mesure 366 mètres sur 30 mètres, celle de Bellin, 350 mètres sur 20 mètres, et celle de Port-Nouveau-Québec a été classifiée comme étant dangereuse par le gouvernement du Québec. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre des Transports amorce immédiatement l'étude des services aériens dans l'Arctique québécois et qu'il assume la responsabilité de remédier à l'état déplorable des pistes des aéroports de cette région.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES EXPORTATIONS DE FORMULES POUR BÉBÉS AUX PAYS DU TIERS MONDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 15 décembre 1980, j'ai écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui dire combien je suis préoccupé par le fait que des sociétés canadiennes vendent des formules pour bébés aux pays du tiers monde, en dépit des conséquences socio-économiques que cela peut entraîner. Le ministre m'a répondu que le gouvernement canadien a collaboré à «la rédaction de recommandations qui jouissent d'un appui international et que les sociétés internationales respectent de leur propre gré.» Je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que le ministre dise à la Chambre sur quelles preuves il s'appuie pour s'imaginer que ces sociétés respectent de leur propre gré des règlements qui réduiraient leur part du marché d'exportation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.